

responsance d'une nature privée et confidentielle, quoi qu'elle pût contenir. Comme il s'était écoulé deux parlements et que j'avais été réélu par mes commettants, qui connaissaient parfaitement tous les faits contenus dans cette correspondance, je croyais aussi être libre de toute enquête de la part d'un comité de cette chambre. Néanmoins, lorsque cette correspondance a été produite et que j'ai été appelé à donner des explications, j'ai demandé à cette chambre de renvoyer l'affaire devant un comité d'enquête. Je sentais à cette époque que j'avais droit de demander que l'on formulât contre moi des accusations précises. Je sentais que dans une affaire de cette grande importance, affectant mon mandat de député que je remplissais depuis près de trente ans, j'avais droit de demander que l'on formulât des accusations précises avant d'être appelé à me défendre. Ce comité, au lieu de formuler des accusations, comme je le lui avais demandé, m'a appelé à produire ma défense, et aucun membre du comité n'a déclaré une seule de ces lettres répréhensibles.

M. BLAKE : Je soulève une question d'ordre. Je comprends, M. l'Orateur, qu'il est contraire aux règlements de cette chambre de discuter les délibérations d'un comité qui n'a pas encore fait rapport.

M. l'ORATEUR : J'ai compris que l'honorable député ne discutait pas les délibérations du comité, mais qu'il faisait simplement remarquer que l'affaire avait été renvoyée devant le comité.

M. BLAKE : Je vous demande pardon, M. l'Orateur. L'honorable député s'est mis en frais de discuter la conduite du comité.

M. l'ORATEUR : L'honorable député ne doit pas aller jusque-là.

M. RYKERT : Je ne veux pas enfreindre les règlements de la chambre. Je sentais, comme je le sens encore, que je n'avais pas été traité avec justice par cette chambre ni par le comité. Lorsque ces accusations avaient été l'objet d'une enquête, qu'on en avait définitivement disposé, et que le comité avait pris l'affaire en considération, j'espérais que la question ne serait pas rouverte. Cependant, elle l'a été, et j'apprends qu'aujourd'hui, les délibérations du comité ont été rouvertes. J'ai cru qu'en raison d'une accusation aussi grave, qui fait peser sur moi un blâme en ma qualité de membre du parlement, et qui fait rejaillir dans une grande mesure ce blâme sur la division électorale que je représente, il était de mon devoir, si le mandat qui m'avait été confié n'a pas été convenablement rempli, de remettre ce mandat entre les mains de mes commettants. Je ne trouve pas que j'ai été traité avec justice par cette chambre ni par le comité, et les règlements semblent m'empêcher d'entrer dans les détails de la question, ce que j'aurai peut-être l'occasion de faire une autre fois. Tout de même, comme je l'ai dit, ayant été accusé par un membre de cette chambre d'avoir commis un abus de confiance, et ayant été élu par mes commettants lorsqu'ils connaissaient parfaitement tous ces faits, ce qui a été reconnu dans cette chambre, et ayant aussi été accusé d'avoir trahi cette confiance, j'estime que je ne puis davantage occuper un siège dans cette chambre. J'estime qu'il est de mon devoir, dans l'intérêt de ceux que j'ai représentés si longtemps, et de la confiance desquels j'ai joui si longtemps, sans

M. RYKERT.

interruption, si quelque blâme rejaillit sur eux, de me mettre entre leurs mains, de donner ma démission comme représentant du comté de Lincoln et Niagara, et de leur fournir l'occasion d'agir selon leur désir, d'être celui qu'il leur plaira, et j'espère qu'ils éliront quelqu'un qui remplira son devoir aussi fidèlement que je l'ai fait pendant trente ans. Je donne donc ma démission de membre de cette chambre.

PRIME SUR LE FER EN GUEUSE.

La chambre se forme en comité pour étudier la résolution comportant l'octroi d'une prime pour la production du fer en gueuse.

(En comité.)

M. DAWSON : J'avais l'intention de faire quelques observations à ce sujet, avant que l'Orateur quittât le fauteuil, et je ne retiendrai pas la chambre très-longtemps maintenant. Selon moi, la présente résolution est l'une des plus importantes qui soient venues devant la chambre pendant cette session, et elle doit être regardée comme ayant la plus grande importance, à cause de l'effet qu'elle aura probablement pour le pays. L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton), dans les remarques qu'il a faites à ce sujet, nous a donné des informations très précieuses touchant les mines de fer du Canada en général, et plus particulièrement, sur le coût de la production du fer en gueuse dans les différentes provinces de la Confédération. Il a dit que les facilités que nous avons pour fabriquer le fer en gueuse sont telles, que nous pouvons le produire ici avec de plus grands profits qu'aux États-Unis, et que c'est à cause du défaut d'esprit d'initiative de nos populations, que cette production n'a pas progressé comme elle l'aurait dû. S'il en est ainsi, M. l'Orateur, il faut encourager cette industrie de quelque manière, et la prime projetée de \$2 par tonne aura très probablement un bon effet en stimulant la production du fer en gueuse au Canada. Lorsque nous songeons à la vaste étendue de notre territoire, de l'Atlantique au Pacifique, où l'on trouve en abondance, dans plusieurs régions, du minerai de fer de la meilleure qualité, nous devons comprendre que si nous pouvons développer la production du fer en gueuse, il en résultera un bien inappréciable. Cette industrie ouvrira de vastes régions aujourd'hui inhabitées ; elle apportera du trafic à nos canaux, du fret à nos steamers dans nos eaux navigables, et elle fera naître la prospérité dans des parties du pays aujourd'hui inhabitées et stériles.

L'honorable député de Picton (M. McDougald) a démontré clairement que cette prime serait d'un grand avantage pour la Nouvelle-Ecosse. Il en serait de même, je n'en doute pas, pour ce qui regarde la Colombie-Anglaise et la province de Québec ; mais il est une contrée intermédiaire—la province d'Ontario—qui en retirerait, je crois, les plus grands avantages. Dans la région que j'ai l'honneur de représenter, on trouve en très grande abondance du minerai de fer d'une qualité qui ne se rencontre dans aucune autre partie du monde. Sur la rive sud du lac Supérieur, près d'Ontonagon et à Marquette, on trouve du minerai de fer de la meilleure qualité possible pour faire de l'acier Bessemer, et la quantité exportée du premier de ces endroits, l'été dernier, a presque atteint 2,000,000 de tonnes. Sur la rive nord du lac Supérieur, nous avons une grande quantité de